**KANTON WALLIS** 

# Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au conseil d'administration de

# L'AUTORITE DE SURVEILLANCE LPP ET DES FONDATIONS DE SUISSE OCCIDENTALE (As-So) A LAUSANNE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration de l'établissement alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et au concordat du 23 février 2011 sur la création et l'exploitation de l'As-So.

Nous précisons qu'un rapport détaillé a été établi par l'Inspection des finances du Canton du Valais (IF) et remis au président et à la direction de l'établissement, au Conseil d'Etat et aux présidents des Commissions des finances et de gestion du Grand Conseil, en application de l'art. 50 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton qui régit l'activité de l'IF.

Sion, le 9 mai 2016

INSPECTION CANTONALE
DES FINANCES

Le responsable de mandat :

Blaise Rey

Expert-réviseur agréé

Le chef de service :

Christian Melly Expert-réviseur agréé

Annexe:

Comptes annuels de l'As-So (bilan, compte de profits et pertes et annexe)





Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

Avenue de Tivoli 2 Case postale 5047 1002 Lausanne

# Comptes annuels 2015

Lausanne, le 30 mai 2016



## Bilan au 31 décembre 2015

ACTIF		année
Actif circulant		précédente
Trésorerie	3 202 221	2 700 491
Créances résultant de ventes de biens		
et de prestations de services	34 804	37 892
Autres créances à court terme	13 904	0
Actifs de régularisation	320 000	9 970
Total de l'actif circulant	3 570 929	2 748 353
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles	1	1
Total de l'actif immobilisé	1	1
TOTAL DE L'ACTIF	3 570 930	2 748 354
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes à court terme	44 100	53 696
Passifs de régularisation	940 000	420 530
Total des capitaux étrangers à court terme	984 100	474 226
Capitaux étrangers à long terme		
Dettes à long terme portant intérêt	0	0
Provisions	180 000	180 000
Total des capitaux à long terme	180 000	180 000
Capitaux propres		
Réserve de remplacement	255 000	255 000
Résultat de l'exercice	312 702	21 342
Résultats cumulés	1 839 128	1 817 786
Total des capitaux propres	2 406 830	2 094 128
TOTAL DU PASSIF	3 570 930	2 748 354



Compte de résultat au 31 décembre 201	5		
			année
			précédente
Produits nets des prestations		3 515 724	2 689 368
Emoluments Prévoyance professionnelle		2 120 697	2 110 030
Emoluments Fondations classiques		974 347	932 535
Pertes sur débiteurs	-	326	- 13 647
Taxes CHS PP		645 468	12 275
Versement taxes CHS PP	-	255 759	- 400 000
Revenus divers		31 695	48 175
Charges de personnel	-	2 095 355	- 2 166 927
Salaires	-	1 748 108	- 1814402
Charges sociales	-	329 870	- 338 119
Autres charges de personnel	-	17 377	- 14 406
Autres charges d'exploitation	-	508 992	- 503 893
Fournitures de bureaux, mobilier, énergie	-	40 300	- 38 403
Prestations de services, honoraires et assurances	-	237 594	- 223 200
Loyers, leasing	-	218 952	- 229 959
Divers	-	12 145	- 12 331
Amortissements et correction de valeur	-	0	- 0
Charges et produits financiers		1 325	- 2793
Charges et produits extraordinaires	-	600 000	0
Résultat de l'exercice		312 702	21 341



### Annexe aux comptes annuels

#### Informations financières

Le bilan et le compte de pertes et profits présentés dans les comptes annuels reflètent l'ensemble des activités de l'établissement. Le plan comptable a été établi sur la base du modèle harmonisé MCH2 prévu pour les collectivités publiques. Les règles du Code des obligations (art. 959 et suiv.) ont été appliquées.

L'exercice comptable concerne la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

#### Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Toutes les activités ont eu lieu en Suisse et sont comptabilisées en francs suisse CHF.

#### Commentaires des comptes annuels

#### Bilan

Actif circulant

#### Trésorerie

Les comptes en francs suisses sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. La liquidité au 31 décembre est répartie sur plusieurs établissements :

	31.12.2015	31.12.2014
Poste (compte courant)	1'396'273	1'095'416
Poste (compte épargne)	654'665	654'133
BCV (compte épargne)	450'635	450'514
BCN (compte courant)	30'067	30'068
BCN (compte épargne)	470'522	470'360
BCVS (compte épargne)	200'059	0
Total	3'202'221	2'700'491



#### Créances résultant de ventes de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la facturation d'émoluments et les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale.

L'établissement a pu facturer ses prestations aux institutions en été 2015 pour l'émolument annuel et régulièrement pour les décisions administratives.

#### Actifs de régulation

Le montant de Fr. 320'000.00 représente une estimation de la facturation de la taxe 2015 de la commission de haute surveillance CHS PP car, à la date du bouclement des comptes de l'As-So, le montant n'était pas encore été communiqué par la CHS. La facturation de cette taxe aux institutions de prévoyance interviendra durant l'été 2016.

#### Actif immobilisé

#### Immobilisations corporelles

Aucun achat important n'a eu lieu en 2015. Le total de l'actif immobilisé reste à un montant de CHF 1 pour mémoire.

#### Capitaux étrangers à court terme

#### Dettes à court terme

L'établissement n'a pas de dette envers les deux institutions de prévoyance, CPEV et Publica.

#### Passifs de régularisation

Un montant de CHF 20'000.- a été comptabilisé sous la rubrique « passifs de régularisation » pour les honoraires à payer à l'organe de révision.

Un montant de CHF 350'0000.- a été comptabilité pour le paiement de la taxe de haute surveillance PP 2015.

Un montant de CHF 600'000.- a été comptabilité pour le paiement de la rétrocession d'une partie des émoluments 2015.

#### Capitaux étrangers à long terme

#### **Provisions**

La provision créée en 2012 d'un montant de 180'000.- en lien avec les caisses de pensions n'a pas été utilisée en 2015 comme en 2014. Les institutions concernées n'ont pas exigé de versement complémentaire de l'employeur comme mesures d'assainissement.

#### Capitaux propres

#### Réserve de remplacement

La réserve de remplacement pour l'informatique n'a pas été utilisée en 2015.

#### Compte de pertes et profits

#### Produits nets des prestations

L'augmentation des produits est liée à deux éléments :

- a) La hausse des émoluments perçus malgré la baisse du barème et du nombre d'institutions. La hausse est due à l'augmentation du total des bilans des fondations sous surveillance
- b) La facturation de la taxe de haute surveillance 2014 selon le tarif fixé par la commission de haute surveillance en 2015.

#### Charges de personnel

Salaires

La masse salariale est inférieure au budget. Aucune augmentation, correction ou complément de salaire n'a eu lieu durant l'année. Un collaborateur parti au début de l'année et n'a pas été remplacé

Charges sociales

L'évolution de charges sociales est la même que celle des salaires.

#### Autres charges d'exploitation

Les fournitures de bureaux et les prestations de services sont conformes au budget et légèrement supérieur à ceux de l'année précédente.

Loyers, leasing

	2015	2014
Loyer	178'680	178'680
Remboursement leasing	23'526	18'482
Leasing	16'746	17'445
Total	218'952	229'959

#### Charges extraordinaires



Un montant de 600'000.- sera rétrocédé en 2016 aux institutions ayant payé leur émolument 2015. Il s'agit d'une participation à l'excédent des comptes positifs de l'établissement.

# Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 50 en moyenne annuelle.

#### **Autres informations**

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale est un établissement de droit public inscrit au registre du commerce du canton de Vaud. L'établissement a son siège à Lausanne. Il a été créé conformément au concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale du 23 février 2011.

#### Evénements survenus après la date du bilan

Aucun événement postérieur au 31.12.2015 n'est de nature à modifier le bilan et le compte d'exploitation présentés à cette date.